



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises de travaux agricoles et ruraux

Question écrite n° 17862

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des entrepreneurs de travaux agricoles. Comme certains de nos agriculteurs, ces entreprises ont eu à souffrir de la réforme de la PAC. Elles apportent une contribution indispensable à notre agriculture et si les difficultés qu'elles rencontrent actuellement amènent leur disparition, cela aura d'importantes conséquences pour notre agriculture. Aussi, elle demande quelles mesures peuvent être envisagées pour contribuer au maintien de cette activité.

Texte de la réponse

L'activité agricole devrait être soutenue par la mise en œuvre de mesures en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs, le désendettement, l'abaissement de certaines charges ainsi que par l'application du Fonds de gestion de l'espace rural. Les entreprises de travaux agricoles (ETA) vont bénéficier de ce nouveau contexte. Il importe donc que pour ces nouveaux secteurs d'activités, comme ceux plus traditionnels de ces entreprises, les conditions d'une saine concurrence soient préservées entre les divers prestataires de services. Par ailleurs, aux termes de la loi de finances pour 1994, ces entreprises bénéficient d'une exonération des plus-values réalisées à l'occasion de la cession de matériels agricoles et forestiers dès lors que leur chiffre d'affaires est inférieur à un million de francs.

Données clés

Auteur : [Mme Hostalier Françoise](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17862

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4335

Réponse publiée le : 19 décembre 1994, page 6310